



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Var

COMMUNE DE
PIERREFEU-DU-VAR

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 12 DECEMBRE 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Présents :	24
Pouvoirs :	4
Absent :	1

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 12 décembre 2024, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Pierrefeu-du-Var, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville - Pierrefeu du var

Date de convocation : 06 décembre 2024

Étaient présents : Patrick MARTINELLI, Priscilla BRACCO, Marc BENINTENDI, Véronique LORIOT, Jean-Luc ROVERE, Josette BLANC, Jean-Pierre AUDA, Sylvie MATTEI, Gérard GHARBI, Gilberte CHORDA, Françoise DEGOUEY, Claude CALVIN, Alexandre MOGNO, Maryse PIZZORNO, Michel HAINIGUE, Martine MARCEL, Dominique RAVIGNEAUX, Christian BACCINO, Stéphanie GOZZOLI, Stéphanie BOURGES, Emily MAZZOLENI, Alain PRADIER, Marc BIGARE, Nadine FANTINO

Excusé(s) ayant donné procuration :

Jean-Bernard KISTON pouvoir à Patrick MARTINELLI
Peter PARDIGON pouvoir à Priscilla BRACCO
Lionel POLESKA pouvoir à Jean-Pierre AUDA
Quentin VERBRUGGHE pouvoir à Jean-Luc ROVERE

Absent : Virginie BAFFARD.

Secrétaire de séance : Madame LORIOT Véronique est désignée en qualité de secrétaire de séance.

DEL-146-12-2024 - Approbation du règlement du service de l'eau

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un règlement de service de l'eau potable qui définit avec précision les conditions générales de fonctionnement ainsi que les modalités techniques et administratives pour les usagers, conformément à la législation en vigueur.

Ce règlement remplace celui approuvé par le conseil municipal du 30 juin 2009.

Il convient que le conseil municipal valide et approuve le règlement du service de l'eau proposé en pièce jointe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité et décide :

D'APPROUVER le règlement du service de l'eau annexe à la présente délibération.

*Certifié exécutoire par délégation du Maire
Le Directeur Général des Services
Compte tenu de la Réception
En Préfecture le
Et affiché le*

